PREMIERE INSCRIPTION A CY TECH

Candidats admis en cycle pré-ingénieur ou ingénieur via : Concours Commun INP, GalaxYSup, CFA AFi 24, Oscar campus et les admis sur dossier et entretien.

Vous devez au préalable, vous acquitter de la Contribution de la Vie Étudiante et de Campus.

1. Phase d'enregistrement de l'admission sur E-candidat

Étape 1 : Créez votre compte e-candidat sur https://ecandidat.cyu.fr/#!accueilView (une procédure est à votre disposition <u>ici</u>). Vous devez **obligatoirement** renseigner les données suivantes : nom, prénom et **adresse mail valide**.

Étape 2 : Validez votre compte e-candidat. Vous recevrez un mail de confirmation dans lequel un lien d'activation vous sera fourni ainsi que votre login et votre mot de passe de connexion. **Vous devez impérativement activer votre compte pour finaliser sa création**.

Étape 3 : Saisissez vos données personnelles. Pour information, le numéro INE est capital pour accéder ensuite à la plateforme d'inscription. Si vous n'avez pas d'INE (étudiant n'ayant jamais été inscrit en France), contactez le service inscriptions.

Après validation de votre espace personnel, le service des inscriptions vous enverra un mail vous invitant à procéder à votre inscription.

2. Phase d'inscription administrative sur la plateforme Web

L'identification se fait par la saisie de votre identifiant, c'est **votre numéro e-candidat précédé de EC.** Vous munir de votre numéro INE (il figure sur votre relevé de notes) ou BEA ou INES et de votre carte bancaire pour le règlement des droits.

Étape 1 : Munissez-vous de votre attestation CVEC et des pièces exigées pour une première inscription à CY Tech (voir liste sur le site internet de l'inscription).

Étape 2 : Saisissez votre inscription, vos données personnelles sont pré-renseignées d'après celles saisies dans e-candidat. Vous devez les vérifier et les corriger si nécessaire (les rubriques marquées d'un astérisque sont obligatoires).

<u>Étape 3</u> : Payez vos droits d'inscription en ligne par carte bancaire (paiement sécurisé). Le paiement en trois fois est possible **jusqu'au 11 octobre 2024**. Si vous êtes boursier (bourse du CROUS), vous devez le déclarer et vous serez exonéré des droits d'inscription. Tout étudiant boursier doit fournir la notification conditionnelle délivrée par le CROUS et après l'inscription, la notification définitive.

<u>Étape 4</u> : Vous recevrez sur le mail que vous avez indiqué lors de votre inscription, vos identifiants pour activer votre espace numérique de travail (ENT).

Étape 5 : Numérisez et déposez dans les 48h vos pièces justificatives (PJ) sur le module <u>PJ WEB</u>. Votre inscription sera validée que lorsque le service des inscriptions aura vérifié la totalité des justificatifs. En cas de problème, vous serez contacté(e) par mail. Une fois votre inscription validée (paiement + dépôt des PJ), vous pourrez obtenir votre certificat de scolarité et retirer votre carte étudiante lors de votre rentrée.

Consultation de votre inscription ou édition de votre récapitulatif d'inscription à l'aide du numéro étudiant qui vous a été adressé par mail : **Consultation du dossier d'inscription en ligne.**